

Parlementaires et lobbyisme

2000 liens d'intérêts, 1700 organisations avec conseiller «propre»¹

Ce sont les parlementaires qui exercent la plus grande influence dans le lobbying au niveau fédéral. Malgré le principe de milice, beaucoup de parlementaires sont désormais relégués au second plan, leur activité professionnelle, voire abandonnée complètement, leur profession initiale. En contrepartie, ils acceptent des mandats et autres « activités accessoires » pour des entreprises, des associations ou des ONG, qui peuvent ainsi faire valoir leurs intérêts particuliers dans la politique fédérale. Cette situation a conduit depuis lors à une énorme densité d'intérêts particuliers: Selon l'analyse des données de la NZZ, les conseillères et conseillers nationaux et aux États déclarent au total 1959 mandats de ce type dans la législature actuelle. Le nombre moyen de mandats par conseiller a fortement augmenté depuis le début du millénaire, ayant plus que doublé au cours de la seule période 2000-2011. Il est aujourd'hui en moyenne de huit mandats par conseiller national, et même dix au Conseil des États. Selon le registre officiel, les deux représentants du peuple ayant le plus de mandats - un conseiller national du camp bourgeois et un du camp social-démocrate - présentent 31 et 29 liens d'intérêts, respectivement. Inversement, près de 1700 organisations peuvent compter grâce à un mandat sur un siège «propre» au Conseil national ou au Conseil des États. Si l'on tient compte des employeurs des parlementaires ainsi que des organisations auxquelles ils ont attribué un badge permanent pour l'accès au Parlement (« badge de parrain »), rien que sur la base des déclarations personnelles des parlementaires, au total bien plus de 2000 entreprises et organisations sont directement ou indirectement liées à un membre du Parlement.

Base de page

¹Sources : www.parlament.ch (□ Registre des liens d'intérêts CE / CN ; données selon l'autodéclaration des députés ; NZZ, 14.3.2016, «Für wen lobbyiert das im Herbst 2015 neu gewählte Parlament? Eine Datenanalyse» ; GAVA ROY et. al, Interests groups in Parliament: Exploring MPs' interest affiliations (2000-11) ainsi que PÉCLAT MARTIN / PUDDU STEFANO, Swiss Politicians' Ties : A Comprehensive Dataset, in : Swiss Political Science Review (2017), p. 97 ss / 175 ss
²<http://webspecial.lematindimanche.ch/longform/lobbys-au-parlement/lobbys-au-parlement/> 3 Période d'enquête 2003-2017 (SCHNURRENBERGER MARCO, Lobbying in der Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats, ZHAW School of Management and Law (2018), p. 38s., 45)

«En fait, pas de quorum»

La densité problématiquement élevée et la représentation parfois très déséquilibrée d'intérêts spécifiques au sein de commissions parlementaires se manifestent de manière particulière par exemple dans celles de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) des deux Chambres. Ses 38 membres ont déclaré avoir plus de 90 liens d'intérêt avec des entreprises et organisations du secteur de la santé et des assurances sociales. La CSSS du Conseil national, composée de 25 membres, compte 60 mandats, celle du Conseil des États près de 30 mandats pour treize membres. Les membres qui exercent un mandat direct dans le secteur des assurances ou d'un groupe apparenté y siègent même en majorité absolue (!).⁴

Il n'est donc pas surprenant que dans le cadre du projet de loi sur la surveillance des fraudeurs d'assurance, un membre de la CSSS du Conseil des États a été cité avec la constatation suivante, qui est à la fois pertinente et très alarmante sur le plan démocratique: « Si tous les politiciens ayant un mandat auprès d'une caisse-maladie, d'une assurance ou d'une caisse de pension avaient dû se récuser, nous n'aurions même pas pu débattre la loi. »⁵

Le lobby des jeux d'argent à la table de l'administration fédérale Adoptée récemment, la nouvelle réglementation des jeux d'argent est un exemple particulièrement frappant de l'influence ciblée des lobbyistes et de l'intégration sélective des représentants d'intérêts par l'administration. À la suite d'une initiative populaire soutenue à vrai dire par les cantons, l'administration fédérale a créé une organisation de projet qui, outre les cantons, a étroitement impliqué les autres acteurs des jeux d'argent principalement concernés, comme les casinos notamment. En conséquence, ces lobbyistes ont imprégné les travaux législatifs de l'administration fédérale, puis du Parlement. Le contre-projet à l'initiative populaire, élaboré par le Conseil fédéral en collaboration avec le lobby des jeux d'argent, a transité presque sans discussion par le Parlement. Cela a amené la cheffe du département compétent à faire lors du débat parlementaire cette déclaration remarquable à l'adresse des membres du Conseil : «Vous faites déjà preuve d'un consensus presque inquiétant sur cette question.»¹⁷

Bas de page

4Comptage propre, base du registre des liens d'intérêts du Conseil national et du Conseil des États (www.parlament.ch) 5Tages Anzeiger, 16.3.2018, «Als wäre der Teufel hinter ihnen her». 6www.parlament.ch (Liens d'intérêts CN / Liens d'intérêts CE). 7Ainsi, à la veille des élections fédérales de 2018, Karin Keller-Sutter, alors conseillère aux États, a indiqué en réponse à une question qu'elle recevait 175 000 par an rien que pour l'un de ses trois mandats d'administratrice. Avant l'élection d'Ignazio Cassis au Conseil fédéral, les médias ont révélé qu'une association de caisses-maladie versait environ 180000 par an au conseiller national de l'époque pour la présidence de l'association (Tages Anzeiger 29.07.16, «Ein Tessiner mit Blick nach oben» ; Tages Anzeiger, 20.11.2018, «Nein das sage ich Ihnen nicht»). 8Beobachter, 7.6.2018, «Transparenz: Note ungenügend». 9Cas de l'ancien conseiller national Peter Hess (www.swissinfo.ch/ger/hess-sorgt-seit-februar-fuer-schlagzeilen/2041980).

Daniel Friedli.